

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.12.2023

. d'affichage : 21.12.2023

N° de la délibération : 2023-232

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 43

. votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, FRIZON Hervé, GRIMAUX Patrice, Mmes LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, HINAUT Guy, PECRIAUX Lucas, TOTET Fanny, FORMAN Nicolas, MEREL Michel, Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

M. FRIZON avait donné pouvoir à M. PINCHON.
M. GRIMAUX avait donné pouvoir à M. LECOMTE.
Mme LEFEVRE avait donné pouvoir à M. LALOI.
Mme VASSEUR avait donné pouvoir à M. DUCAMPS.
Mme CHAPUIS-ROUX avait donné pouvoir à M. ORIER.
Mme RIQUIER avait donné pouvoir à M. WISSOCQ.
M. GRAVET avait donné pouvoir à M. URIER.
M. BECQUERELLE avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE.
M. PECRIAUX avait donné pouvoir à M. DEMULE.
Mme TOTET avait donné pouvoir à Mme COULON.
M. FORMAN avait donné pouvoir à M. VASSENT.
Mme RAGUENEAU avait donné pouvoir à M. ZOÏS.
M. JOLY avait donné pouvoir à M. RIOJA.

M. ACQUAIRE était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. MEREL était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Lardoux Catherine

OBJET :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES DANS LE CADRE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES 2023

Comme chaque année, la CCES attribue aux associations sportives des subventions pour les accompagner dans l'organisation de leurs manifestations sportives.

Les associations avaient jusqu'au 20 Novembre 2023 pour déposer leurs dossiers sur la plateforme mise à disposition par la collectivité.

Sur avis favorable de la commission « Affaires Sportives » du 14 Décembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 54 voix pour, M. Vassent n'a pas pris part au vote et M. Boitel est non votant :

. accorde les subventions suivantes :

Association	Manifestation(s)	Montant accordé
Canoë Kayak Club Hamois	Sélectif National Sprint, classique et mass start des 24 et 25/06/23	4 000.00 €
Judo Club Hamois	Compétition régionale des 16 et 17/05/23 + Compétition Somme/Ligue des 16 et 17/12/23	1 936.50 €
RC 97	6ème manche Championnat Ligue du 04/06/23 + 7ème manche Championnat Ligue du 17/09/23	1 200.00 €
AS PAYS NESLOIS	Tournoi jeunes des 24 et 25 Juin 2023	1 306,17 €
LONGUE PAUME D'ATHIES	Coupe Cassel du 26/06/23	500.00 €
TIR A L'ARC NESLOIS	Concours Départemental Tir au Beursault du 03/09/23	300.00 €
TEAMS SENSAS – LES PECHEURS HAMOIS	Championnat Départemental D2 des 08 et 09/07/23 + Championnat national D2 des 09, 10 et 11/06/23	470.00 €
LES AMIS DU CYCLISME NESLOIS	Trophées Régional jeunes + Cyclo-cross du 27/05/23	1 067.94 €
24 HEURES NON STOP	Circadienne du 01/11/23 + 24H Non-stop des 06 et 07/05/23	1 617.00 €
	TOTAL	12 397.61 € €

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Le Secrétaire de séance,

